



Procès Verbal

Le vingt-neuf Aout deux mil quatorze, dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en mairie, en séance extra-ordinaire, sous la présidence de Monsieur GAUDRAT Didier, Maire

Étaient Présents : GAUDRAT Didier - DARRAS David - CHASSAGNE Jean François - PISSOCHET France - VIGNE Olivier - GILLES Xavier - DABLEMONT Magali - GOURDON Catherine - MOULIN Ludovic - LANGLOIS Michel - COMPAGNON Gilles - CARON ROBERT Marie Christine - lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absente Excusée : LEMAIRE Françoise

Absents : GRUET Claire - DAVID Candice

Procuration : DAVID Candice

Secrétaire de séance : GILLES Xavier

Le conseil municipal, adopte le procès-verbal de la précédente réunion, à l'unanimité.

FERMETURE DE LA BOULANGERIE A COMPTER DU 31 AOUT 2014 RESILIATION DU BAIL PROFESSIONNEL

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 11 Votes Pour et 2 Abstentions

ACCEPTÉ de résilier le bail professionnel d'un commun accord avec Mr et Mme DURUPT Bruno au 31 Aout 2014 ;

ACCEPTÉ d'acheter le matériel professionnel restant dans les locaux et ce pour un montant TTC DE 4189.22 €uros ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de résiliation nécessaire au dossier administratif.

BOULANGERIE MISE A DISPOSITION DU LOCAL POUR DEPOT DE PAINS

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTÉ la proposition de créer un dépôt de pains dans l'attente de la réouverture de la boulangerie

DECIDE de mettre à disposition le local gratuitement pour le dépôt par contre DECIDE de demander une participation financière de 30 €uros par mois pour couvrir les différentes charges (Electricité, eau, etc...).

AUTORISE Mr le Maire à signer la convention avec le boulanger qui installera un dépôt de pains qu'il devra tenir par tous moyens à sa convenance. Il sera précisé dans ladite convention, qu'un préavis d'un mois devra être donné par l'une ou l'autre partie pour la résiliation et plus précisément pour la commune quand un bail professionnel se signera avec un boulanger. De plus le preneur devra nous fournir une attestation d'assurance couvrant les risques incendie, dégât des eaux et responsabilité civile.

DEMISSION MME LEMAIRE FRANCOISE, 3me ADJOINTE

Mr le Maire informe le conseil municipal que Mme LEMAIRE Françoise, 3me adjointe a adressé un courrier en mairie précisant qu'elle a envoyé sa démission en tant que conseillère municipale et 3me adjointe à Mr le Préfet le 25 Aout 2014 et ce pour raisons personnelles et professionnelles.

Il précise alors qu'il faut maintenant qu'on attende d'avoir l'acceptation de cette démission par Mr le Préfet avant de refaire les commissions et remplacer Mme LEMAIRE auprès des différents syndicats dont elle faisait partie.

La séance est levée à 20 Heures 45

